



PRÉFET DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 15 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

suite à la décision du 12 février 2016 consécutive au débat public relatif au projet de liaison autoroutière entre Gye et la frontière luxembourgeoise (A 31 Bis)

Le projet de liaison autoroutière A31 Bis entre Gye (Meurthe-et-Moselle) et la frontière luxembourgeoise avec pour objectifs de réduire la congestion, d'améliorer la sécurité des usagers et d'accompagner le développement économique et les échanges a fait l'objet d'un débat public du 15 avril au 30 septembre 2015.

A la suite du bilan dressé par la Commission nationale du débat public, et par décision du 12 février 2016, la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et le Secrétaire d'Etat en charge des Transports ont retenu le principe de l'aménagement progressif de cette liaison autoroutière.

Un comité de pilotage, présidé par le préfet de région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et associant les préfets de Meurthe-et-Moselle et de Moselle, sera mis en place dès le mois d'avril 2016. Il associera les collectivités locales concernées par le projet « A31 bis » au déroulement des études et aux décisions sur la poursuite du projet. Il sera chargé d'assurer la cohérence d'ensemble du projet, tant dans sa dimension temporelle et financière que du respect des équilibres de trafics.

Sur chacun des secteurs faisant l'objet d'études spécifiques et qui seront définis en comité de pilotage, un comité de suivi sera mis en place par le préfet de région. Il visera à assurer, selon un rythme soutenu, l'information locale sur les études et l'orientation des différentes solutions apportées.

Le recours à la concession est retenu pour l'ensemble des aménagements autoroutiers en tracés neufs et pour les aménagements au Nord de Thionville.

Les études préalables à la déclaration d'utilité publique seront poursuivies. Elles pourront être conduites de manière spécifique sur les secteurs présentant une cohérence du point de vue des aménagements projetés. Ces secteurs pourraient être : «liaison A30-A31 – Thionville – Luxembourg», «Metz-Nancy » et « Toul – Grand Nancy - Dieulouard».

Contact presse : Préfecture de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, préfecture du Bas-Rhin – Viviane Chevallier
responsable du pôle de la communication interministérielle – chargée de la communication et des relations presse
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

site internet de la préfecture : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/alsace-champagne-ardenne-lorraine>
Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> – Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>



PRÉFET DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Elles devront également permettre de finaliser les choix et les caractéristiques des aménagements en complémentarité avec le développement des autres modes de transport, notamment ferroviaire et fluvial.

Elles devront enfin définir les modalités éventuelles d'usage de l'infrastructure par des transports en commun et seront menées en collaboration avec le Grand-Duché de Luxembourg entre Thionville et Luxembourg.

Les caractéristiques des aménagements retenus feront l'objet d'une concertation locale à lancer avant la fin 2017 au cours de laquelle seront notamment présentés au public les scénarii étudiés et les éléments permettant d'apprécier leurs performances respectives notamment en matière de trafic, d'effets socio-économiques, de préservation de l'environnement, d'impact sur les populations riveraines et de consommation de terres agricoles.

La concertation devra permettre notamment d'aborder :

- l'opportunité et les modalités éventuelles de réalisation d'une liaison entre Toul et Dieulouard, y compris l'étude de faisabilité d'un aménagement progressif par retraitement de la route départementale 611;
- les modalités de la réalisation d'une liaison A30-A31 Nord en comparant plusieurs options de passage, incluant a minima l'approfondissement du tracé présenté en débat public par l'emplacement réservé dans Florange et l'étude d'une variante se raccordant à l'A30 plus à l'Ouest au droit de Hayange.

Un observatoire des trafics sera mis en place au plus tard fin juin 2016 sur le périmètre du triangle Toul-Nancy-Dieulouard avec pour objectif de stabiliser les estimations de trafics sur le secteur et d'éclairer ainsi la meilleure stratégie de développement durable susceptible d'être mise en œuvre. Il devra produire ses premières analyses avant fin juin 2017.